

ANNEXE 3

FORMULAIRE D'AVIS DE PARTICIPATION

Pour une assemblée générale des détenteurs d'obligations arrivant à échéance le 30 janvier 2025 (ISIN BE0002210764, Common Code 101781003) (les **Obligations**) (les **Détenteurs d'Obligations**) qui se tiendra le lundi 10 mai 2021 à 11 heures (heure normale d'Europe centrale) au siège social de Hamon & Cie (International) SA (la **Société**), rue André Dumont 6, 1435 Mont-Saint-Guibert ou à distance (l'**Assemblée**) ou tel que notifié pour toute Assemblée Ajournée (l'**Assemblée Ajournée**).

Les termes commençant par une majuscule non définis dans les présentes auront la signification qui leur est conférée dans le Mémoire d'Information, qui peut être consulté sur le site Web de la Société à l'adresse www.hamon.com.

Le présent formulaire doit être complété, signé et retourné à Marie-Chantal Majerus et Michèle Vrebos avant minuit (heure normale d'Europe centrale) le mardi 4 juin 2021 au siège social de la Société ou par courrier électronique (marie-chantal.majerus@hamon.com et michele.vrebos@hamon.com).

Le soussigné (nom et prénom/dénomination de la société)

.....

Domicile/siège social

.....

N° de passeport/carte d'identité

.....

Détenteur d'un montant principal total d'Obligations en EUR de

.....

Par les présentes (*)

(*) *Veillez cocher l'une des trois cases suivantes de votre choix et compléter comme nécessaire*

	<u>Confirme son intention de participer à l'Assemblée en personne (auquel cas il/elle doit présenter sa carte d'identité ou son passeport pendant l'Assemblée)</u>
	<u>Désigne Michèle Vrebos (comme employé de la Société) en qualité de mandataire ou toute personne désignée par elle qui agira comme son mandataire (le « Mandataire A ») afin de la/le représenter à l'assemblée et de le/la représenter à l'Assemblée et de voter de la manière suivante sur la résolution proposée (indiquées ci-dessous) (la Résolution)</u> (*) <i>Veillez entourer la réponse de votre choix.</i> Résolution : Pour/Contre

	<p>Le Mandataire A est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – participer à toutes les délibérations et à voter au nom du soussigné sur la Résolution ; – signer la liste des participants, le procès-verbal de l'Assemblée concernée et toutes les annexes qui l'accompagnent ; et – de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ce mandat. <p>Par les présentes, le soussigné ratifie et approuve tous les actes accomplis par le Mandataire A. Le Mandataire A votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. Si aucune instruction de vote n'est donnée au Mandataire A concernant les points respectifs de l'ordre du jour ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, le Mandataire A votera toujours en faveur de la Résolution.</p>
	<p><u>Désigne comme mandataire la personne suivante (le « Mandataire B »)</u></p> <p>Nom et prénom.....¹</p> <p>Domicile.....</p> <p>N° de passeport/carte d'identité.....</p> <p><i>(le Mandataire B doit présenter sa carte d'identité ou son passeport pendant l'Assemblée)</i></p> <p>À l'effet de le/la représenter à l'Assemblée et de voter de la manière suivante sur la résolution proposée (indiquées ci-dessous) (la Résolution) (*):</p> <p><i>(*) Veuillez entourer la réponse de votre choix.</i></p> <p>Résolution : Pour/Contre</p> <p>Le Mandataire B est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – participer à toutes les délibérations et à voter au nom du soussigné sur la Résolution ; – signer la liste des participants, le procès-verbal de l'Assemblée concernée et toutes les annexes qui l'accompagnent ; et – de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ce mandat. <p>Par les présentes, le soussigné ratifie et approuve tous les actes accomplis par le Mandataire B. Le Mandataire B votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. Si aucune instruction de vote n'est donnée au Mandataire B concernant les points respectifs de l'ordre du jour ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, le Mandataire B votera toujours en faveur de la Résolution.</p>

¹ Veuillez compléter. En l'absence d'instruction spécifique, la Société désignera comme Mandataire l'un de ses employés.

Proposition de Résolution - Extension de la Date d'Échéance à la date du 30 janvier 2035

- (a) Approbation de l'extension de la Date d'Échéance : Décision (i) d'approuver l'extension de la Date d'Échéance des Obligations jusqu'au 30 janvier 2035 et (ii) de modifier les Conditions des Obligations et la Déclaration de Garantie en conséquence de la manière exposée ci-dessous.
- (b) Modification des Conditions des Obligations : Les Conditions des Obligations sont modifiées comme suit :
- (i) la première phrase du préambule des Conditions des Obligations est modifiée pour remplacer la date du 30 janvier 2025 par la date du 30 janvier 2035 ;
 - (ii) dans la Condition 2 (*Définitions*), la définition de la « Date d'Échéance » est modifiée afin de faire référence à la date du 30 janvier 2035 ;
 - (iii) la Condition 5 (*Intérêt*) est modifiée afin de remplacer la date du 30 janvier 2025 par la date du 30 janvier 2035 ; et
 - (iv) toutes les références à la « Date d'Échéance » dans les Conditions des Obligations doivent, conformément à ce qui précède, être lues comme des références à la date du 30 janvier 2035, suite à l'approbation de l'extension de la Date d'Échéance.
- (c) Modification de la Déclaration de Garantie : La Déclaration de Garantie est modifiée comme suit :
- (i) le Considérant (A) est modifié afin de remplacer la date du 30 janvier 2025 par la date du 30 janvier 2035 ;
 - (ii) le Schedule 2 (*Demande de libération*) est modifié pour remplacer la référence à la date du 30 janvier 2025 par une référence à la date du 30 janvier 2035 ;
 - (iii) le Schedule 3 (*Demande d'accession*) est modifié pour remplacer la référence à la date du 30 janvier 2025 par une référence à la date du 30 janvier 2035 ;
 - (iv) le Schedule 4 (*Avis d'exercice de la garantie*) est modifié pour remplacer la référence à la date du 30 janvier 2025 par une référence à la date du 30 janvier 2035 ; et
 - (v) le Schedule 6 (*Formulaire de certificat d'encours*) est modifié pour remplacer la référence à la date du 30 janvier 2025 par une référence à la date du 30 janvier 2035.
- (d) Condition Résolutoire

Les modifications aux Conditions des Obligations et à la Déclaration de Garantie sont soumises à la condition résolutoire de l'absence de réalisation du plan de renforcement des fonds propres de l'Émetteur présenté aux Détenteurs d'Obligations pour le 30 septembre 2021

Blocage des Obligations

En publiant le présent Avis de Participation, le Détenteur d'Obligations confirme que les Obligations susmentionnées ont été bloquées au sens de l'article 7 :166 du Code des Sociétés et Associations . Le Détenteur d'Obligations joindra au présent formulaire un Certificat de Vote émis par un Teneur de Compte Agréé (*erkende rekeninghouder*) au sens de l'article 7 :35 du Code des Sociétés et Associations auprès duquel le Détenteur d'Obligations détient les Obligations, certifiant que les Obligations à propos desquelles un Avis de Participation est donné seront bloquées jusqu'à la plus tardive des deux dates de la tenue de l'Assemblée ou de la tenue de toute Assemblée Ajournée.

Modifications de l'ordre du jour de l'Assemblée

En cas de modifications apportées à l'ordre du jour de l'Assemblée et à la Résolution tels que mentionnés ci-dessus, la Société publiera d'autres projets de résolutions, au plus tard le ou avant minuit (heure normale d'Europe centrale) le mardi 4 mai 2021. En outre, la Société mettra des formulaires modifiés à disposition pour les votes par procuration. Les votes par procuration qui parviennent à la Société avant la publication d'une version modifiée de l'ordre du jour restent valables pour les points de l'ordre du jour couverts par le mandat, sous réserve toutefois du droit applicable et des autres clarifications fournies dans les formulaires de procuration.

Révocabilité/maintien de validité pour l'Assemblée Ajournée

Le présent Avis de Participation peut être révoqué par le soussigné en soumettant un avis de révocation à la Société, qui devra être dûment reçu par la Société avant minuit (heure normale d'Europe centrale) le mardi 4 mai 2021.

Chaque Avis de Participation restera valable, à moins d'être valablement révoqué, pour l'Assemblée Ajournée avec le même ordre du jour si le quorum requis pour l'Assemblée n'est pas atteint.

Effectué à, le

Veillez dater et signer

Signature(s) :

Nom du Détenteur d'Obligations (*) :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse de courrier électronique :

.....

() Les personnes morales doivent préciser le nom, le prénom et la fonction de la/des personne(s) physique(s) qui signe(nt) en leur nom.*